



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la défense

Question au Gouvernement n° 3109

Texte de la question

## DISPOSITIF MILITAIRE EN AFGHANISTAN

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin, pour le groupe UMP.

M. Michel Voisin. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à Mme la ministre de la défense, mais permettez-moi d'abord de dire à M. Gerin qu'il a donné une image déplorable de la démocratie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Vives protestations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. le président. Je vous en prie ! Poursuivez, monsieur Voisin.

M. Michel Voisin. Madame la ministre de la défense, le 29 novembre dernier, à l'occasion du sommet de l'OTAN à Riga, M. le Président de la République a fait part de la décision de la France d'adapter son dispositif militaire, à effectifs constants, aux besoins de l'OTAN et des Afghans, en prévoyant notamment le durcissement de ce dispositif à Kaboul et l'assouplissement de ses conditions d'emploi hors de cette zone.

Depuis plus de quatre ans, 32 000 hommes sont engagés en Afghanistan dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'OTAN, dont quelque 1 100 militaires français, que j'ai eu le privilège et l'honneur de rencontrer et dont je veux souligner le professionnalisme, ainsi que l'image qu'ils donnent de la France. Parmi eux, 200 militaires appartiennent à nos forces spéciales.

Madame la ministre, vous rentrez d'Afghanistan, où vous avez annoncé le retrait de ces forces spéciales.

Pourriez-vous nous préciser les raisons qui ont conduit à une telle décision et, surtout, les mesures que la France entend prendre pour continuer à tenir toute sa place dans la lutte contre le terrorisme international ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la défense.

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre de la défense*. Monsieur Voisin, nos forces spéciales ont accompli, depuis juillet 2003, un travail remarquable dans le sud et l'est de l'Afghanistan, un travail salué par l'ensemble des alliés et par les autorités afghanes. Elles en ont payé lourdement le prix, en morts et en blessés.

Aujourd'hui, le théâtre d'opérations de l'Afghanistan est réorganisé : il passe en totalité sous la maîtrise des forces de l'OTAN. Dans le même temps, l'armée nationale afghane, que nous contribuons à former, avec les Américains, est en phase de montée en puissance. Tirant les conséquences de cette double évolution, la France a décidé, ainsi que je l'ai dit devant votre commission des affaires étrangères le 5 décembre dernier, de réorganiser son dispositif, tout en maintenant ses effectifs globaux.

Elle a ainsi décidé de retirer ses forces spéciales et, dans le même temps, de mettre en place une formation pour des forces spéciales afghanes. Elle a décidé aussi de participer à la création d'un service de santé militaire pour les Afghans. Elle a décidé enfin d'accroître sa réactivité au bénéfice des alliés et de la coalition, en prolongeant, sur l'année, la présence de son aviation de chasse, en déployant des hélicoptères sur le théâtre et en permettant, en cas de besoin de nos alliés, que nos troupes installées à Kaboul puissent leur prêter main-forte sur tout le territoire.

L'ensemble de ces dispositifs est totalement approuvé et par les autorités afghanes et par nos alliés, ainsi que j'ai pu le constater avant-hier et hier à Kaboul. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Michel Delebarre. Impressionnant ! *(Sourires.)*

M. le président. Monsieur Delebarre !

## Données clés

**Auteur** : [M. Michel Voisin](#)

**Circonscription** : Ain (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 3109

**Rubrique** : Défense

**Ministère interrogé** : défense

**Ministère attributaire** : défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 décembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 décembre 2006